

## Mémoire soumis à l'Office de consultation publique de Montréal

Bonjour,

Je réside avec ma fille dans la coopérative d'habitations du P'tit Train de Viauville, à moins de 100 mètres du terrain de Ray-Mont Logistiques (RML), à proximité de ce qui sera la plus grande plateforme de transbordement de conteneurs en Amérique du Nord. Nous ressentons déjà les effets du bruit, des îlots de chaleur et des nuisances générées par la phase 1 de ce projet.

Voici deux photos pour que vous voyez la proximité de ma coopérative avec le projet RML; de l'allée de blocs et de ma fenêtre de cuisine (avec mon chat!)



Ma fille de 15 ans, préoccupée par les effets des changements climatiques sur sa santé et celle de sa génération, a été particulièrement touchée. Lors d'une instance de consultation, il y a 3 ans, elle a posé une question qui a révélé le manque d'empathie de Charles Raymond, PDG de Ray-Mont Logistiques pour notre réalité. Il lui a répondu qu'effectivement, il n'habiterait jamais derrière son projet. À seulement 12 ans, elle a été dévastée d'apprendre que son quartier devait subir les conséquences de son projet, comme une fatalité, sans que ses inquiétudes et sa santé soient prises en compte. Charles Raymond a qualifié nos préoccupations de simples plaintes, comme celles des gens qui déménagent près d'un aéroport. Pourtant, nos familles, étions déjà là avant son arrivée. Dans le parc St-Clément, où ses conteneurs sont maintenant visibles, les enfants jouent, et les familles se rassemblent. Ce lieu témoigne d'une solidarité humaine dans un endroit très loin de la réalité industrielle qu'on imagine en regardant des plans.

Il est irresponsable qu'un projet entraînant des îlots de chaleur et des nuisances majeures sur la santé des citoyennes et citoyens soit accepté en 2024, en pleine crise climatique, alors que les catastrophes naturelles se multiplient. Un Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) aurait dû être exigé avant que le projet ne soit en activité, mais le ministre de l'Environnement, Benoit Charette, a refusé cette démarche pour la phase 1 du projet de RML.

C'est donc d'autant plus inacceptable que des dérogations à Ray-Mont Logistiques soient accordées quand on sait les répercussions que son projet aura sur notre santé.

Son projet aura des coûts sociaux et énormes (problèmes de santé, structure de fondations des propriétés endommagée, personnes qui doivent déménager mais ne peuvent pas se le permettre financièrement, anxiété et autres problèmes chez les résidents du CHSLD Grace Dart...). Sont-ils évalués ? Il semble que les intérêts économiques priment sur notre bien-être et notre santé.

RML demande des dérogations alors que des milliers de citoyens souffrent déjà de son projet et souffriront encore plus avec les phases suivantes. Depuis 8 ans, nous pouvons constater que le manque d'acceptabilité sociale ne provient pas que d'une poignée de voisins.es qui ne veulent pas du projet "dans leur cours" mais d'un consensus majoritaire. On a pu en prendre la mesure lors de la [Déclaration conjointe du quartier Hochelaga-Maisonneuve pour un développement à échelle humaine](#) en 2022, avec Soraya Ferrada Martinez (PLC), Alexandre Leduc (QS), l'AQME, et la Mobilisation6600, signé par de nombreux organismes et groupes du quartier, dont la SDC Hochelaga, les CPE, LTQHM.

Après avoir asphalté le terrain il y a deux étés, malgré sa promesse de ne pas faire de gros travaux, RML a dépassé les limites de décibels autorisées de 55 dB sur son permis, atteignant jusqu'à 80 dB. Une grue peut générer entre 100 et 115 dB, mettant en danger la santé auditive des résidents.

Une étude a-t-elle été réalisée pour évaluer l'impact sonore de cette plateforme une fois terminée ?

Les citoyens impliqués dans le Groupe de travail tactique (GTT) ont visité son projet dans l'Ouest de la ville et ont été choqués par les bruits et les odeurs d'animaux.

Son projet dans Viauville sera dix fois plus important. Les personnes âgées vivant dans le CHSLD Grace Dart, voisin de son site, seront particulièrement affectées par les vibrations et les bruits, amplifiés par les fenêtres.

Il y a le droit légal, mais aussi le droit éthique et morale. Une entreprise doit être une bonne citoyenne. En tant que voisine, j'aspire à respecter ma communauté et à ne pas nuire à sa santé. Pourquoi le projet de RML devrait-il être une exception ?

Je souhaite également partager des extraits d'un article\* rédigé par la médecin Claudel Pétri-Desrosiers et co-signé par 27 professionnels de la santé, qui mettent en lumière les défis de santé environnementale dans notre quartier :

« À Montréal, le fardeau des problèmes de santé environnementale est inégalement réparti sur le territoire. [...] cette combinaison [de manque de verdure et d'îlots de chaleur] est mortelle. » « [...] les quartiers avec un plus haut degré de défavorisation socioéconomique, comme c'est le cas pour Hochelaga-Maisonneuve, enregistrent un plus grand déficit de verdure et un taux plus élevé d'îlots de chaleur. » « Nous savons qu'avoir accès à des espaces verts de qualité, à proximité de chez soi, est porteur de bonne santé physique et psychologique. [...] Un parc-nature dans le quartier, doublé d'un site d'agriculture urbaine, est un projet à échelle humaine, porteur, qui peut contribuer à vitaliser le quartier. » « Le projet industriel porté par Ray-Mont Logistiques requiert une étude d'impact environnementale globale, et non morcelée, avant qu'il ne soit trop tard. »

Ces professionnels expriment leur inquiétude quant aux conséquences négatives de votre projet sur la santé des citoyens, en particulier des plus vulnérables.

Je vous remercie de prendre en compte notre situation et nos préoccupations.

Respectueusement,

Émilie Pelletier



Ma fille, libre, courant sur les rails abandonnés de la friche où la nature a repris sa place. Un lieu qui nous apaise et nous rafraichit. Cette partie de la friche ne fera pas partie de 45 mètres protégés par la Ville.